



## **PROJET PEDAGOGIQUE**

**ALSH de TOUTIFAUT**

**VACANCES HIVER 2020**

# Sommaire

	Descriptif de l'accueil	p. 3
I.	Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif	p. 4
II.	Les objectifs pédagogiques	p. 5
III.	Les activités	p. 6
IV.	La répartition des temps respectifs d'activité et de repos	p. 6
V.	Les modalités de participation des mineurs	p. 7
VI.	Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap	p. 8
VII.	Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés	p. 8
VIII.	Les rôles et modalités de fonctionnement de l'équipe	p. 9
IX.	Les modalités d'évaluation de l'accueil	p. 10

## Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Adresse : 1340, route de Georges - 24100 Bergerac

Tél : 05.53.57.00.52 ou 05.53.27.05.68

alsh.bergerac@la-cab.fr

L'ALSH de Toutifaut est une structure gérée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Il accueille des enfants de 3 à 14 ans, répartis en un pôle maternel et un pôle primaire.

Il se situe à la périphérie de la commune de Bergerac, sur un site boisé de 7 hectares. Il comprend une dizaine de bâtiments répartis, en fonction des groupes d'âge d'enfants, en lieux de vie, d'activités et de restauration.

Organisateur : Communauté d'Agglomération Bergeracoise

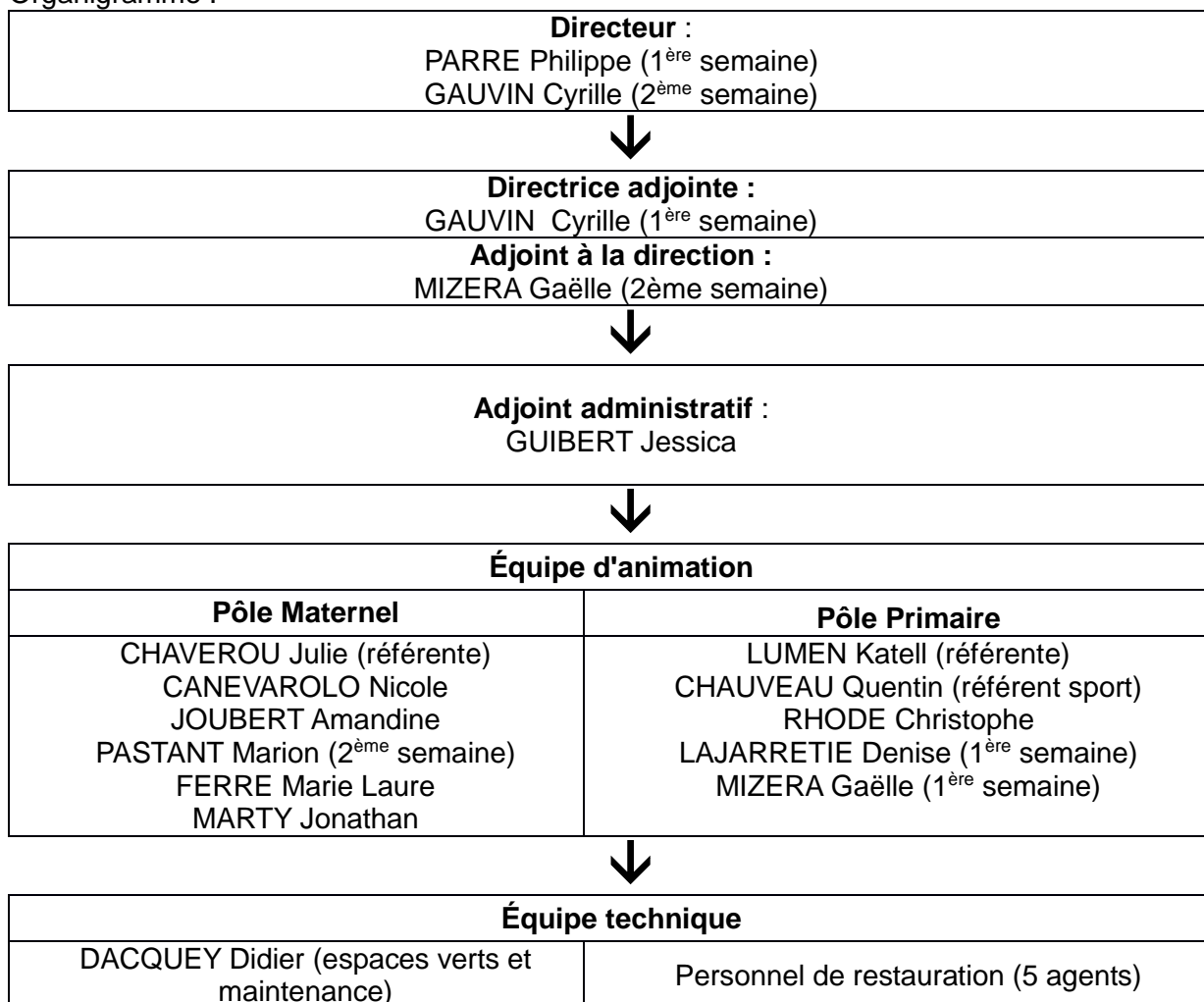
Domaine de la Tour - La Tour Est - CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex

Nombre de places et âges des enfants : 182 places de 3 à 14 ans

Période : Vacances d'hiver 2020 du lundi 24 février au vendredi 6 mars.

- En journée : de 7h30 à 18h30
- En ½ journée le matin ou l'après-midi sans repas à partir de 13h00.

Organigramme :



Il est fait appel à des animateurs saisonniers qualifiés (BAFA ou équivalent), des ETAPS de la mairie de Bergerac ainsi qu'à des animateurs stagiaires durant les vacances scolaires en fonction des besoins d'encadrement conformément à la réglementation DDCSPP et du nombre prévisionnel d'enfants accueillis sur la structure.

## **I. Rappel des intentions éducatives du Projet Educatif**

**L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.**

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

### **Promouvoir le loisir éducatif**

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

### **Favoriser l'autonomie et le sens de l'engagement responsable**

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, se sentir responsable, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et d'apprentissages.

### **Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale...).**

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble ». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- Genre : garçon/fille ;
- Handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- Territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, ... ;
- Âge ;
- Sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- Culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

**Accueillir les différences** en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Educatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

**Inciter l'enfant à s'approprier le territoire** dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

**Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.**

**Le développement durable** répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Dans nos ALSH, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation à la permaculture, au tri sélectif et au recyclage.

## **II. Les objectifs pédagogiques**

Le projet pédagogique est élaboré en équipe, chacun apporte sa réflexion. Les responsabilités et les tâches sont réparties en fonction des besoins des enfants et des attentes de chaque animateur en cohérence avec le projet éducatif. Il donne naissance à des projets d'animations qui se concrétisent par un programme d'activités. Nous nous appuyons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe (profil sportif, manuel, etc.).

### **Thématique du séjour : les enfants sont tous des artistes**

#### **Objectifs pédagogiques :**

##### **Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant**

###### Objectifs opérationnels

- Apporter au quotidien une ambiance agréable, ludique et détendue
- Eveiller la curiosité et l'imaginaire de l'enfant en lui proposant des activités de découverte (de soi, des autres...). Les activités artistiques permettent à chacun de s'exprimer librement et de partager ses idées et ses connaissances.
- Un large panel d'activités permet à chaque enfant de trouver une activité qui lui plaît et dans laquelle il peut pleinement s'épanouir.

###### - Actions :

Sur cette période, les enfants jouent aux petits artistes qui partent à la découverte des 7 arts.

Les maternels découvriront les arts du cirque (3/4 et 4/5 ans) avec de nombreuses activités manuelles (dessin, bricolage, peinture).

Un intervenant viendra proposer un spectacle de magie.

Les 5/6 ans aborderont aussi la musique, la danse et le théâtre (ex : le saladier normand...).

Un animateur du pôle primaire proposera une activité peinture aux maternels et un animateur du pôle maternel proposera une activité musicale aux primaires.

Les primaires aborderont en plus du cirque, la peinture et la musique.

Une sortie à Lascaux viendra appuyer la découverte de la peinture ainsi qu'une fresque pour le chalet des grands et des coloriages collectifs sur le cirque à la manière de Seurat. Un projet musique et chant sera proposé par les animateurs. Les 6/8 ans iront au bowling. Des sorties à la ludothèque et à la médiathèque seront proposées. En cette période de carnaval, une journée festive sera proposée où tout le monde se déguisera.

- Du sport est proposé par un éducateur sportif sur les deux pôles :
  - \* Les + de 6 ans : les activités proposées sont en lien avec le thème.
  - \* Les moins de 6 ans : l'éducateur sportif propose une activité sportive aux 5/6 ans qui ne font pas la sieste l'après-midi.
- La présence d'un animateur à profil sportif sur le pôle maternel, permet aux enfants de 3/5 ans d'avoir une activité sportive le matin, axée sur la motricité.

### **Favoriser la notion de vacances**

L'ALSH est un trait d'union entre l'école et la famille. Le temps proposé est un temps aménagé qui doit être ludique, éducatif et aussi ressourçant.

#### Objectifs opérationnels :

- proposer un choix d'activités qui réponde aux souhaits des enfants.
- permettre à chaque enfant de construire sa journée de loisirs en restant à son écoute

#### Actions :

- proposer des activités qui peuvent varier en fonction des besoins des enfants
- proposer des lieux consacrés au repos et aux temps calmes (bibliothèque, jeux de constructions, jeux de société pour les plus grands, un véritable temps de sieste après le repas pour les plus jeunes).

### **Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité**

#### Objectifs opérationnels :

- valoriser l'enfant dans son savoir-être
- définir des règles de vie en collectivité et amener les enfants à s'engager à les respecter.
- amener les enfants à comprendre les différences, à travers notre projet d'intégration et d'accueil d'enfants en situation de handicap.
- favoriser les échanges inter-groupes.
- respecter un équilibre entre les activités collectives et individuelles.
- favoriser le respect de l'environnement : projet palettes avec la construction de tipis pour les \*3/4 ans, le projet « bien mangé et équilibré » avec des ateliers culinaires (récupération des fruits de la cantine non consommés).

#### Actions :

- proposer des activités ou des tâches de la vie quotidienne dans lesquelles un enfant pourra exploiter ses savoirs et ses savoir-faire (tâches relatives à la vie du centre : goûters, listes d'appel, repas, acteurs dans la mise en place des activités).
- adapter les activités proposées pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap.
- laisser une certaine liberté pour que l'enfant évolue tout au long de la journée auprès des personnes de son choix (enfants, adultes), dans les activités ou la vie quotidienne.

## **II. Les activités**

La qualité éducative des activités tient compte :

- De la prise en compte de chaque enfant
- du dynamisme, et du professionnalisme de l'animateur

Prendre en compte l'enfant quel que soit son rythme d'appartenance reste notre priorité.

Nous veillons à ce que chaque activité soit une plus-value éducative pour l'enfant. Chaque activité a pour visée d'apporter quelque chose, elle doit avoir du sens tout en étant un moyen au service des objectifs éducatifs et pédagogiques.

#### IV. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos

##### **La vie quotidienne des vacances**

A travers l'organisation de la vie quotidienne l'équipe s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis (cf VIII Le rôle des animateurs).

<b>Objectifs</b>	<b>Moyens</b>
<b>ACCUEIL de 7h30 à 9h00</b>	
Prendre en considération les différents rythmes de l'enfant	Temps d'échanges, d'activités libres, temps calme...
Contrôler les présences	Inscription des enfants sur un livret d'accueil, réception des cartes, pointage écolsoft
Échanger/informer/donner confiance	Accueil des parents
Sécuriser l'accueil	Liste des enfants dans les lieux de vie
Proposer un accueil adapté	Lieux de vie aménagés : lieux d'activités pour les grands, salles de sieste pour les plus petits et salles de jeux pour les 4/6 ans
<b>ACTIVITES de 9h à 11h30 et de 14h à 16h</b>	
Dans l'intérêt de l'enfant, assurer sa sécurité physique et morale, favoriser son épanouissement	Mise en place d'activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique
<b>TEMPS D'ADAPTATION 3/6 ans</b>	
Permettre aux enfants d'avoir des rythmes d'activités différenciés	L'animateur propose un temps de sieste pour les 3/4 ans et/ou de temps calme pour les 4/5 et 5/6 ans (lecture, petits jeux calmes, ...)
<b>REPAS ECHELONNES de 11h45 à 12h30</b>	
Respect du rythme de l'enfant. Favoriser les règles de vie, d'éveil au goût et aux besoins physiologiques	Deux services cantines dans 4 réfectoires à partir de 11h45 : le repas des 3/8 ans de 11h45 à 12h30, le repas des 8/14 ans entre 12h30 et 13h15
<b>GOUTER de 16h15 à 16h45</b>	
Répondre aux besoins physiologiques, partager et échanger sur l'après-midi	Goûter organisé et mis en place par les animateurs (lieux et rythmes différenciés)
<b>DEPARTS ECHELONNES de 16h30 à 18h30</b>	
Être à l'écoute de l'enfant en le mettant dans les meilleures conditions pour son départ en bus. Les parents peuvent aussi récupérer leur enfant à Toutifaut, entre 16h30 et 18h30, dans la salle polyvalente pour les primaires, dans la salle de jeux pour les maternels.	
Veiller à la sécurité, être responsable (transport en commun)	

## SERVICE DE TRANSPORT

Deux lignes de bus sont mises en place le matin et le soir :

MATIN		
Ligne Sud		Ligne Nord
08h00	Collège E. Le Roy	08h00 République
08h20	Toutifaut	08h30 Toutifaut

SOIR - Départ de Toutifaut					
Ligne Sud			Ligne Nord		
17h00	Départ	Toutifaut	17h10	Départ	Toutifaut
17h30	Arrivée	Collège E. Le Roy	17h30	Arrivée	Pl. République

Le départ de la structure se fait à 17h et 17h10. Les animateurs sont présents dans le bus suivant les taux d'encadrement réglementaires.

Les enfants prenant le bus de ramassage, sont récupérés à leur descente par leurs parents aux différents points de ramassage des deux circuits.

### V. Les modalités de participation des mineurs

L'accueil se déroule dans la salle polyvalente pour les plus de 6 ans et dans la salle de jeux pour les moins de 6 ans. Les animateurs sont disponibles et à l'écoute des enfants afin de permettre un accueil individualisé.

Les enfants pourront choisir l'activité proposée ou non et émettre des souhaits lors de temps de paroles organisés par l'équipe. L'équipe s'adapte pour prendre en compte leur demande et permettre une programmation à moyen terme.

Pour les maternels, cette notion de verbalisation de leurs envies est essentiellement décryptée par l'animateur qui tiendra compte de leur posture (fatigué, excité, enjoué, réceptif ou non....) pour réguler les temps d'activité en y intégrant des temps calmes.

Les enfants restent acteurs durant l'activité en participant à la mise en place de celle-ci. De même, ils peuvent, s'ils le souhaitent, participer à l'organisation du goûter afin de favoriser l'entraide et la responsabilisation.

### VI. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Pour accueillir au mieux les enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap, l'équipe de direction et d'animation est à l'écoute de la famille afin d'explorer toutes les possibilités (aménagement de locaux, prise en charge particulière) pour optimiser les conditions d'accueil de l'enfant. L'organisation mise en place doit répondre au mieux aux besoins de l'enfant sans mettre en difficulté ni l'enfant, ni le groupe, ni l'équipe d'animation.

Une animatrice spécialisée (monitrice éducatrice) peut accompagner la famille, aider les enfants et l'équipe d'animation dans cette prise en charge.



## **VII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés**

### Espace de loisirs maternel

Il se compose de trois ensembles de bâtiments répartis entre les trois tranches d'âges allant de 3 à 6 ans :

- Les poussins (3/4 ans) : un bâtiment comprenant une salle d'activités, une salle de repos, un bloc sanitaire et une salle de jeux. Ces deux derniers sont communs aux deux autres groupes du pôle maternel ;
- Les loulous (4/5 ans) : un bâtiment comprenant une salle d'activités et une salle de jeux/repos ;
- Les moussaillons (5/6 ans) : un bâtiment comprenant une salle d'activités et une salle de motricité. Cette dernière est commune aux deux autres groupes du pôle maternel.

L'ensemble des salles d'activités du pôle maternel représente une superficie de 257 m<sup>2</sup>. La superficie des salles de repos de ce pôle est de 51 m<sup>2</sup>.

### Espace de loisirs primaire

Il se compose de trois ensembles de bâtiments répartis entre les deux groupes d'âge allant de 6 à 14 ans :

- les 6/8 ans : un bâtiment comprenant trois salles d'activités. Attenante à ces salles, une salle polyvalente de 190 m<sup>2</sup> est utilisable par l'ensemble des groupes ;
- les 8/14 ans : un bâtiment comprenant deux salles d'activités et un bâtiment comprenant une salle d'activités.

L'ensemble des salles d'activités du pôle primaire représente une superficie de 402 m<sup>2</sup>.

### Autres infrastructures de l'accueil de loisirs :

- un bâtiment de restauration comprenant quatre réfectoires pour une superficie totale de 155 m<sup>2</sup>, d'un bloc sanitaire adapté pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, d'une cuisine et d'un vestiaire pour le personnel
- un bâtiment accueil, bureau et salle de repos enfants malades de 42 m<sup>2</sup>
- une salle de réunion pour les animateurs de 22 m<sup>2</sup>
- un office de 35 m<sup>2</sup>
- deux vestiaires piscine et un poste de secours
- deux piscines (un grand bain + un petit bain)
- un bloc sanitaire primaire et maternel
- un circuit pour petites voitures radio-commandées
- un terrain de football + un terrain de volleyball
- une aire de jeux pour les plus de 6 ans et une aire de jeux pour les moins de 6 ans
- deux préaux
- 7 hectares d'espaces verts boisés
- un local technique pour l'agent d'entretien

## **VIII. Les rôles et modalités de fonctionnement de l'équipe**

Le directeur :

- anime l'équipe
- met en œuvre le dispositif organisationnel de la structure

- est garant de la démarche pédagogique et de sa pertinence par rapport aux orientations éducatives
- s'assure que l'enfant trouve sa place dans l'offre de loisirs éducatifs
- gère et contrôle le personnel de restauration
- organise l'entretien du site
- s'inscrit dans un processus de formation et de tutorat, auprès des personnels
- est un gestionnaire administratif, financier et d'équipement
- a pour mission la mise en œuvre et le suivi des partenariats

Le directeur adjoint :

- seconde le directeur dans ses différentes fonctions
- met en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe
- participe aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan
- est vigilant, présent, disponible à tous les moments
- occupe les fonctions de directrice en l'absence du directeur titulaire.

L'animateur :

Il a pour rôle d'animer, d'organiser, de réguler tous les moments de la vie quotidienne et collective des enfants conformément aux objectifs et au mode de fonctionnement décidés ensemble lors de la rédaction du projet pédagogique.

- Participe au sein d'une équipe à la mise en place du projet pédagogique conduit par le directeur, en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur.
- Est en contact direct avec les enfants et doit veiller à leur sécurité physique, morale et affective.
- Construit une relation de qualité avec les enfants qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective.
- Participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels de service... Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel pour :

- ne pas fumer en présence des enfants.
- ne pas utiliser de portable sans cas d'urgence.
- mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC.

Différentes formes de réunions :

1- En amont du séjour : l'équipe permanente se réunit de manière hebdomadaire pour travailler les projets d'animations et d'activités.

2- Les saisonniers recrutés pour le séjour, se voient proposer de rencontrer l'équipe sur des temps adaptés afin qu'ils fassent des propositions d'activités en lien avec les projets et les tranches d'âges.

3- Une réunion hebdomadaire est programmée pendant le séjour, après le repas pendant le temps calme et de sieste. Un animateur par tranche d'âge est détaché et fait le compte rendu au reste de l'équipe via le cahier de liaison. Ce temps de régulation permet d'aborder toutes les problématiques rencontrées : adaptation des grilles d'activités, partage des informations, préparation sorties, recadrage.

4- Réunion individualisée avec les saisonniers et les stagiaires pour une évaluation de leur travail et bilan du séjour.

5- Une réunion informelle peut avoir lieu à tout moment si nécessaire.

Au cours de ces réunions, les animateurs et le directeur peuvent partager les informations, évaluer les écarts entre le projet pédagogique et la réalité du terrain pour réajuster le comportement ou les actions de chacun. C'est aussi l'occasion de régler certains détails mais aussi de dynamiser, d'écouter, de maintenir une cohérence du groupe.

C'est un moment important mais aussi convivial. Pour réaliser ce travail dans les meilleures conditions, l'équipe dispose d'outils tels que :

- un cahier de liaison référents/adjoint pédagogique dans lequel sont notées toutes les informations que souhaitent communiquer les membres de l'équipe,
- des livrets de projet d'actions où les thèmes sont renseignés et les activités sont inscrites dans des plannings,
- un livret pour les projets sportifs,
- une grille de présences et absences du personnel permanent. Les animateurs saisonniers sont intégrés de manière spontanée aux projets. Des intervenants peuvent être sollicités en fonction des besoins et des spécificités du projet d'animation.

### **IX. Les modalités d'évaluation de l'accueil**

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place : indicateurs, critères et grilles d'évaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyse de pratiques en équipe puis avec la coordinatrice jeunesse et avec la Directrice du service Enfance Jeunesse. Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.

Une synthèse de ces évaluations est faite pour permettre un retour à la direction et aux élus jeunesse.